

Communiqué phytosanitaire

n° 16 du 25 mai 2022

SOMMAIRE

Arboriculture

- Carpocapse des pommes et des poires
- Cochenille farineuse
- Mouche de la cerise

Viticulture

- Evolution de la situation "mildiou"
- Traitement hélicoptère, certification BioSuisse
- Evolution de la situation "oïdium"

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Une première larve a été observée le 20 mai dans un verger hors confusion. Dans les vergers en confusion, l'apparition du carpocapse est généralement retardée de quelques jours. Le virus de la granulose doit être appliqué dès le début des éclosions sur les parcelles en confusion avec une pression moyenne à forte l'année dernière.

COCHENILLE FARINEUSE

Les premiers mâles adultes ont été capturés dans notre réseau de pièges. Les températures très élevées de ces derniers jours ont probablement accéléré le développement des cochenilles farineuses. Dans les parcelles moyennement à fortement atteintes en 2021, nous vous conseillons de faire un traitement à l'acétamipride dès cette semaine au dosage de 0.24 kg/ha. Veillez à respecter les consignes d'application des firmes. Attention au délai d'attente qui est de 3 semaines.

MOUCHE DE LA CERISE

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en augmentation (en moyenne 10 individus par piège en une semaine). Sur les variétés plus tardives, une intervention est nécessaire quand les fruits commencent à changer de couleur. Attention au délai d'attente avant récolte.

VITICULTURE

PHÉNOLOGIE / MÉTÉO

Les conditions météorologiques de ces derniers jours ont favorisé une pousse importante du végétal. Le stade 61 (début floraison) se généralise dans le vignoble.

Le déficit hydrique continue de s'accroître. Il est recommandé d'irriguer vos parcelles si vous en avez la possibilité.



EVOLUTION DE LA SITUATION "MILDIU"

Les conditions météorologiques actuelles restent défavorables au développement du mildiou. Le risque est maintenu à un niveau faible. Cependant, le champignon est actif et les précipitations sont susceptibles d'entraîner des infections.

En raison de la croissance végétative rapide, des prévisions orageuses et de l'approche de la floraison, la protection **doit être renouvelée après 3 à 4 nouvelles feuilles, ou après 20 à 25 mm de pluie.**

En fonction du volume foliaire (hétérogène) et de la qualité d'application, la quantité de cuivre métal à l'hectare recommandée est de 100 à 200 g/ha.

TRAITEMENT HÉLICOPTÈRE, CERTIFICATION BIOSUISSE

Les programmes hélicoptères Bio prévoient 9 traitements, avec une quantité totale de cuivre métal de 2.7 kg/ha. Les exigences pour la certification BioSuisse ne doivent pas dépasser 3 kg/ha/an, ce qui laisse environ 300 g de cuivre par hectare à utiliser pour les applications au sol.

Prévoyez 2 applications à 150 g/ha de cuivre, voire 3 applications à 100 g/ha en fonction du développement du mildiou à la parcelle et des conditions météo.

Compte tenu de la forte croissance, un passage au sol pour garantir une bonne application pour atteindre la zone des grappes, en encadrement de la fleur, est un facteur essentiel de la protection.

Afin de ne pas lessiver les produits phytosanitaires, il est important d'effectuer l'arrosage avant le passage de l'hélicoptère/drone.

EVOLUTION DE LA SITUATION "OÏDIUM"

Le développement de l'oïdium reste favorisé par les conditions météorologiques orageuses actuelles. **A présent la protection contre l'oïdium doit être effective dans l'ensemble du vignoble**, d'autant plus à l'approche de la floraison, stade critique de la vigne.

Les travaux des feuilles sont à soigner et à prioriser dans les parcelles sensibles afin d'augmenter la pénétration de la bouillie et d'atteindre la zone des grappes. Ne pas hésiter à traiter en face par face dans les parcelles sensibles ou à historiques.

Selon le volume foliaire et l'historique de la parcelle vis-à-vis de l'oïdium, prévoir une quantité de soufre de 3 à 4 kg/ha.

La protection peut être soutenue en ajoutant au soufre du bicarbonate de potassium et permet également de réduire la quantité de soufre mouillable utilisée (se référer à l'étiquette du produit). Attention à ne pas l'utiliser avec des produits acidifiants comme le Myco-Sin et selon la teneur en matière active du produit, ne pas dépasser 250 g Cu/ha par application et ne pas mélanger à un cuivre liquide. Prévoir un volume d'eau par hectare plus important (minimum 300 l/ha).

Service cantonal de l'agriculture

